Arliane
DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Déjà plus de 15 années d'expérience à votre service

Amiante Avant Travaux

Amiante

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Numéro de dossier :	**4597JLE**
Date du repérage :	**06/10/2026**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article R4412-97 du code du travail et de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019
Cadre normatif utilisé :	Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... **Salle Victor Provo** **42 Rue Jean Ochin** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété** Code postal, ville : . **59152 CHERENG** Réf. cadastrales : ... **Section cadastrale : NC, Parcelle(s) n° : NC**
Périmètre de repérage :	..... **Zone de travaux: Cuisine, stokage, extérieur recevant la future extension et remplacement des parois en polycarbonate**
Type de bien : Fonction principale du bâtiment : Année de construction :	.... **Locaux sportifs** **1983**

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **MAIRIE DE CHERENG** Adresse : ..... **66 Rte nationale** **59152 CHERENG**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **MAIRIE DE CHERENG** Adresse : ..... **66 Rte nationale** **59152 CHERENG**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	LECLERCQ Jérémie	Opérateur de repérage	ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Obtention : 11/03/2023 Échéance : 10/03/2030 N° de certification : 17-912

Raison sociale de l'entreprise : **P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIER** (Numéro SIRET : **83333769400016)**
Adresse : **138 RUE LEON GAMBETTA, 59830 CYSOING**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **10897135004 / 01 octobre 2027**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 12/10/2026, remis au propriétaire le 12/10/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 24 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 L'objectif de la mission
3.2.3 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.4 Programme et périmètre de repérage
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :

Appui de fenêtres (Extérieur)
Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Extérieur)
Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Extérieur)
Joint de brique (Extérieur)
plaques de faux plafond (Pièce de Stockage)
Colle de panneau fibrastyrene (Pièce de Stockage)
Joint de brique (Pièce de Stockage)
Colles et joints de carrelage sol (Cuisine)
plaques de faux plafond (Cuisine)
Colles et joints de faïence (Cuisine)
Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Extérieur)
Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) (Extérieur)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

***IMPORTANT**. Notre cabinet se tient à la disposition du donneur d'ordre et/ou de son représentant afin d'envisager concrétement les modalités de ces futures investigations complémentaires, **sans lesquelles la situation réelle ne pourra être déterminée avant les travaux prévus**. Aussi, en cas de découverte d'amiante dans les zones actuellement inaccessibles, le donneur d'ordre et/ou son représentant demeureront seuls responsables, s'ils ont choisi de ne pas procéder aux investigations complémentaire.*

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... FLASHLAB
Adresse : ..... 12 RUE LOUIS NEEL 59260 LEZENNES
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-6979

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.3 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 et l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 (liste non exhaustive)

1-Toiture, terrasse et étanchéité	Plaques ondulées et planes
	Ardoises
	Eléments ponctuels
	Éléments de sous-toiture
	Bardeaux bitumé (type Shingle)
	Complexe d'étanchéité pour toiture
2-Parois verticales extérieures	Panneaux sandwiches
	Bardages
	Bardages métalliques à simple ou double peau
	Isolants sous bardage
	Mur et cloisons «en dur»
3-Parois verticales intérieures	Mur et cloisons «en dur»
	Poteaux (périphériques et intérieurs)
	Cloisons légères ou préfabriquées
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu / pare-flamme
	Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme
4-Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)
	Interfaces entre structures
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux-plafonds
	Suspentes et contrevents
5-Planchers et planchers techniques	Revêtements de sol
	Planchers
6-Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides)
	Conduits de vapeur, fumée, échappement
	Câbles électriques
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7-Ascenseurs et monte-charges	Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage
	Machinerie
	Trémie et Machinerie
8-Équipements divers et accessoires	Chaudières
	Tuyauteries
	Etuves
	Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs
	Aérothermes
	Installations autres
9-Installations industrielles	Fours

	Etuves Industrielles
	Tuyauteries Industrielles
	Racks
	Autres Industrielles
10-Voies et Réseaux divers	Conduits
	Revêtement routier

3.2.4 Programme et périmètre de repérage

Ce repérage ne concerne que la zone dans laquelle les travaux projetés, et déclarés par le donneur d'ordre, auront lieu.
Il est rappelé au donneur d'odre qui lui appartient de vérifier, seul ou avec l'aide de son maître d'ouvrage, la cohérence entre le périmètre des travaux tel que ci-dessus et la réalité de son projet constructif.

Descriptif des travaux : Néant

Descriptif des pièces visitées

Cuisine,
Pièce de Stockage,
Extérieur,
Salle de sport (extérieur)

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Fiche récapitulative du DTA	Non

Observations :
« Il est rappelé au donneur d'ordre que sa responsabilité sera engagée en cas de dissimulation d'une information dont il a connaissance (présence d'amiante, retrait de matériaux amiantés, etc…). Aussi le donneur d'ordre est-il invité à communiquer à notre entreprise toutes les informations utiles (anciens rapports de diagnostic, nature des travaux effectués depuis l'acquisition du bien). »
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 01/10/2026
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 06/10/2026

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Aout 2017.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention. (Modes opératoires)

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

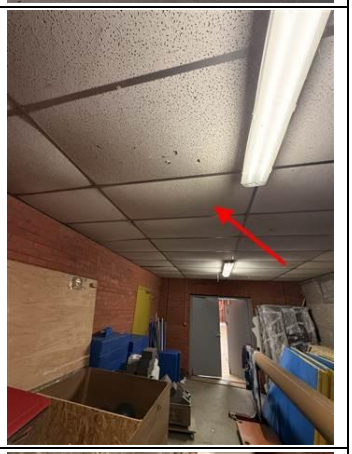
Matériaux ou produits contenant de l'amiante

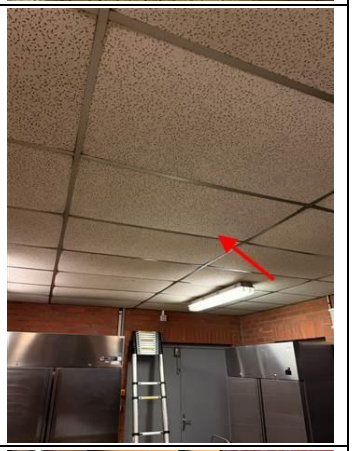
Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo	Sondage Type : Volume Pièce : Volume/Tonnage :
Néant	-			

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo	Sondage Type : Volume Pièce : Volume/Tonnage :
Néant	-			

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Extérieur	Identifiant: M001 Réf. échantillon: P001 Description: Appui de fenêtres Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Appui de fenêtres Localisation sur croquis: M001 Appui de fenêtres	
	Identifiant: M002 Réf. échantillon: P002 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation sur croquis: M002 Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	
	Identifiant: M003 Réf. échantillon: P003 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation sur croquis: M003 Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
	Identifiant: M004 Réf. échantillon: P004 Description: Joint de brique Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Joint de brique Localisation sur croquis: M004 Joint de brique	
Pièce de Stockage	Identifiant: M005 Réf. échantillon: P005 Description: plaques de faux plafond Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie à sonder: plaques de faux plafond Localisation sur croquis: M005 plaques de faux plafond	
	Identifiant: M006 Réf. échantillon: P006 Description: Colle de panneau fibrastyrene Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie à sonder: Colle de panneau fibrastyrene Localisation sur croquis: M006 Colle de panneau fibrastyrene	 

Localisation	Identifiant + Description	Photo
	Identifiant: M007 Réf. échantillon: P007 Description: Joint de brique Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Joint de brique Localisation sur croquis: M007 Joint de brique	
Cuisine	Identifiant: M008 Réf. échantillon: P008 Description: Colles et joints de carrelage sol Composant de la construction: 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie à sonder: Colles et joints de carrelage sol Localisation sur croquis: M008 Colles et joints de carrelage sol	
	Identifiant: M009 Réf. échantillon: P009 Description: plaques de faux plafond Composant de la construction: 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie à sonder: plaques de faux plafond Localisation sur croquis: M009 plaques de faux plafond	
	Identifiant: M010 Réf. échantillon: P010 Description: Colles et joints de faïence Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie à sonder: Colles et joints de faïence Localisation sur croquis: M010 Colles et joints de faïence	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Extérieur	Identifiant: M011 Réf. échantillon: P011 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation sur croquis: M011 Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	
	Identifiant: M012 Réf. échantillon: P012 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) Composant de la construction: 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries Partie à sonder: Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) Localisation sur croquis: M012 Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Extérieur	Identifiant: M013 Description: Élément de canalisation enterrée Composant de la construction: 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Conduits, Siphons Partie à sonder: Élément de canalisation enterrée Localisation sur croquis: M013 Élément de canalisation enterrée Justificatif: Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante (PVC)	
	Identifiant: M014 Description: Conduit d'eaux pluviales Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Éléments associés aux façades Partie à sonder: Conduit d'eaux pluviales Localisation sur croquis: M014 Conduit d'eaux pluviales Justificatif: Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante	
	Identifiant: M015 Description: Plaques Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie à sonder: Plaques Localisation sur croquis: M015 Plaques Justificatif: Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante	

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse***

Fait à **CHERENG**, le **06/10/2026**

Par : LECLERCQ Jérémie

P.V.L DIAGNOSTIC IMMOBILIER
138, rue Léon Gambetta
59830 CYSOING
Tél. : 03 20 71 41 91
Siren 833 337 694

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 4597JLE

Informations conformes à l'arrêté du 16 Juillet 2019

Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeuble bâti doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette obligation vise à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels et d'ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante.

L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les meures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant dans l'immeuble bâti concerné.

Références : le texte est pris pour l'application des articles R 4412-97 à R 4412-96-6 du code du travail (issus du décret n° 2017-251 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations , modifié par le décret n° 2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations (RAAT). Ces dispositions sont consultables sur le site de Légifrance.

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique. En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Sommaire des annexes

7 Annexes

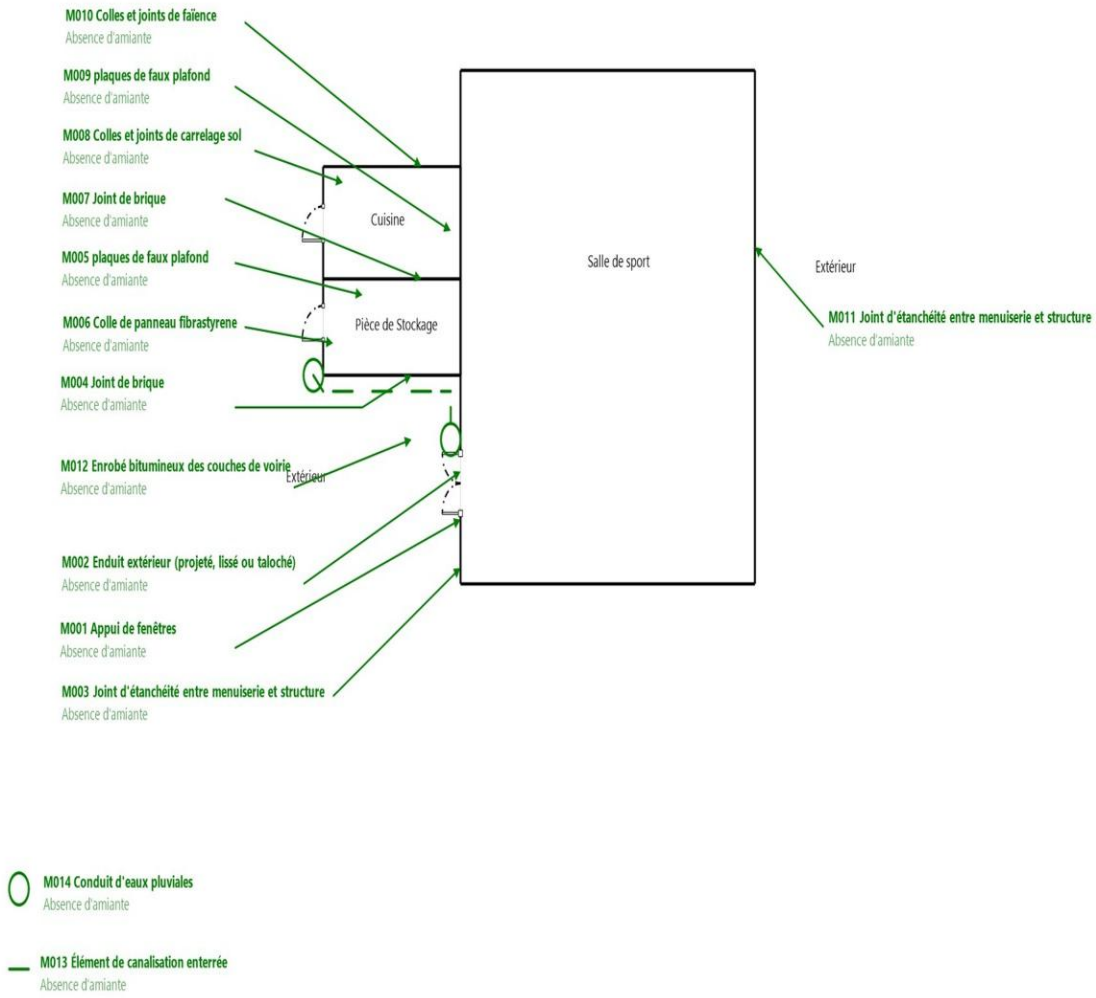
7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage





Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	Nom du propriétaire **:** **MAIRIE DE CHERENG** Adresse : **66 Rte nationale** **59152** **CHERENG**
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos

	Photo n° PhA001 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Appui de fenêtres Description : Appui de fenêtres Localisation sur croquis : M001 Appui de fenêtres
	Photo n° PhA002 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Localisation sur croquis : M002 Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
	Photo n° PhA003 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation sur croquis : M003 Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Photo n° PhA004 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Joint de brique Description : Joint de brique Localisation sur croquis : M004 Joint de brique

	Photo n° PhA005 Localisation : Pièce de Stockage Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie d'ouvrage : plaques de faux plafond Description : plaques de faux plafond Localisation sur croquis : M005 plaques de faux plafond
	Photo n° PhA006 Localisation : Pièce de Stockage Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de panneau fibrastyrene Description : Colle de panneau fibrastyrene Localisation sur croquis : M006 Colle de panneau fibrastyrene
	Photo n° PhA006 Localisation : Pièce de Stockage Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de panneau fibrastyrene Description : Colle de panneau fibrastyrene Localisation sur croquis : M006 Colle de panneau fibrastyrene
	Photo n° PhA007 Localisation : Pièce de Stockage Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie d'ouvrage : Joint de brique Description : Joint de brique Localisation sur croquis : M007 Joint de brique

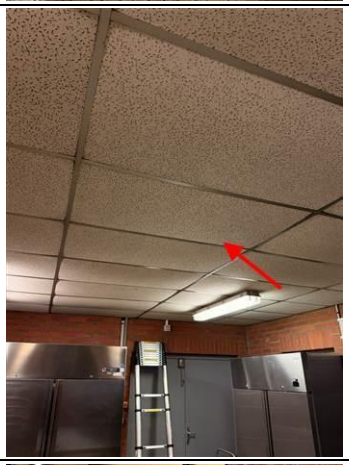
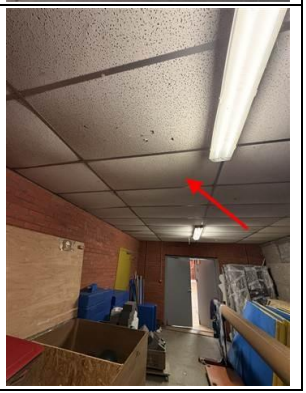
	Photo n° PhA008 Localisation : Cuisine Ouvrage : 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols Partie d'ouvrage : Colles et joints de carrelage sol Description : Colles et joints de carrelage sol Localisation sur croquis : M008 Colles et joints de carrelage sol
	Photo n° PhA009 Localisation : Cuisine Ouvrage : 4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds Partie d'ouvrage : plaques de faux plafond Description : plaques de faux plafond Localisation sur croquis : M009 plaques de faux plafond
	Photo n° PhA010 Localisation : Cuisine Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colles et joints de faïence Description : Colles et joints de faïence Localisation sur croquis : M010 Colles et joints de faïence
	Photo n° PhA011 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure Localisation sur croquis : M011 Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure

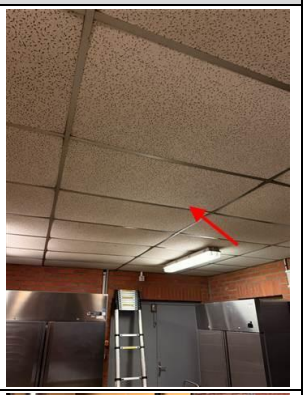
	Photo n° PhA012 Localisation : Extérieur Ouvrage : 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries Partie d'ouvrage : Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) Description : Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) Localisation sur croquis : M012 Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)
	Photo n° PhA013 Localisation : Extérieur Ouvrage : 10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Conduits, Siphons Partie d'ouvrage : Élément de canalisation enterrée Description : Élément de canalisation enterrée Localisation sur croquis : M013 Élément de canalisation enterrée
	Photo n° PhA014 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Éléments associés aux façades Partie d'ouvrage : Conduit d'eaux pluviales Description : Conduit d'eaux pluviales Localisation sur croquis : M014 Conduit d'eaux pluviales
	Photo n° PhA015 Localisation : Extérieur Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich Partie d'ouvrage : Plaques Description : Plaques Localisation sur croquis : M015 Plaques

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	Extérieur	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Appui de fenêtres	Appui de fenêtres **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M002-P002	Extérieur	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M003-P003	Extérieur	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M004-P004	Extérieur	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Joint de brique	Joint de brique **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M005-P005	Pièce de Stockage	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	plaques de faux plafond	plaques de faux plafond **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M006-P006	Pièce de Stockage	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de panneau fibrastyrene	Colle de panneau fibrastyrene **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	 
M007-P007	Pièce de Stockage	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Joint de brique	Joint de brique **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M008-P008	Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colles et joints de carrelage sol	Colles et joints de carrelage sol **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M009-P009	Cuisine	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	plaques de faux plafond	plaques de faux plafond **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M010-P010	Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles et joints de faïence	Colles et joints de faïence **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M011-P011	Extérieur	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M012-P012	Extérieur	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume) **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais :

FlashLab
FLASHLAB NORD 12, Rue Louis Neel - 59260 Lezennes
Tél. : 03 20 04 13 23 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

aFEL Made in France

Accréditation N° 1-6979 Site de Lezennes Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N°26BNFP003144
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

DONNEES CLIENT

P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Jérémie LECLERCQ
138 rue Léon Gambetta
59830 CYSOING

Référence client : 4597JLE - MAIRIE DE CHERENG
Adresse du site : Salle Victor Provo - 42 Rue Jean Ochin 59152 CHERENG

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BNFP003144
Date de réception : 07/10/2026
Edition du rapport : 08/10/2026 à 15:07

RESULTATS

Phase analysée	Préparation Nb	Préparation Traitement	Analyse Nb	Analyse Méthode	Analyse Analyste	Résultat
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-001 **Référence échantillon client © :** M001-P001 - Appui de fenêtres **Localisation © :** Extérieur **# Observation(s) :**						
# Matériau semi dur gris	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-002 **Référence échantillon client © :** M002-P002 - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) **Localisation © :** Extérieur **# Observation(s) :**						
# Ciment	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-003 **Référence échantillon client © :** M003-P003 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Localisation © :** Extérieur **# Observation(s) :**						
# Joint souple gris	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-004 **Référence échantillon client © :** M004-P004 - Joint de brique **Localisation © :** Extérieur **# Observation(s) :**						
# Joint semi dur gris	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat. La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). © Information fournie par le client. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon la version en vigueur de l'arrêté du 1er octobre 2019.

FlashLab
FLASHLAB NORD 12, Rue Louis Neel - 59260 Lezennes
Tél. : 03 20 04 13 23 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

aFEL Made in France

Accréditation N° 1-6979 Site de Lezennes Portée disponible sur www.cofrac.fr

DONNEES CLIENT

P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Jérémie LECLERCQ
138 rue Léon Gambetta
59830 CYSOING

Référence client : 4597JLE - MAIRIE DE CHERENG
Adresse du site : Salle Victor Provo - 42 Rue Jean Ochin 59152 CHERENG

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BNFP003144
Date de réception : 07/10/2026
Edition du rapport : 08/10/2026 à 15:07

RESULTATS

Phase analysée	Préparation Nb	Préparation Traitement	Analyse Nb	Analyse Méthode	Analyse Analyste	Résultat
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-005 **Référence échantillon client © :** M005-P005 - plaques de faux plafond **Localisation © :** Pièce de Stockage **# Observation(s) :** Présence de fibres minérales non asbestiformes qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscopie sont négatifs. Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Peinture blanche, Matériau fibreux brun, Indissociables	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
# Matériau compact fibreux marron	#2	N/A	#2	# MOLP	qpruvost	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-006 **Référence échantillon client © :** M006-P006 - Colle de panneau fibrastyrene **Localisation © :** Pièce de Stockage **# Observation(s) :**						
# Fibrastyrène	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-007 **Référence échantillon client © :** M007-P007 - Joint de brique **Localisation © :** Pièce de Stockage **# Observation(s) :**						
# Joint semi dur gris	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-008 **Référence échantillon client © :** M008-P008 - Colles et joints de carrelage sol **Localisation © :** Cuisine **# Observation(s) :** Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de carrelage, Joint de carrelage, Indissociables	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée ***

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat. La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). © Information fournie par le client. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon la version en vigueur de l'arrêté du 1er octobre 2019.

FlashLab
FLASHLAB NORD 12, Rue Louis Neel - 59260 Lezennes
Tél. : 03 20 04 13 23 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-6979 Site de Lezennes Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

DONNEES CLIENT

P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Jérémie LECLERCQ
138 rue Léon Gambetta
59830 CYSOING

Référence client : 4597JLE - MAIRIE DE CHERENG
Adresse du site : Salle Victor Provo - 42 Rue Jean Ochin 59152 CHERENG

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BNFP003144
Date de réception : 07/10/2026
Edition du rapport : 08/10/2026 à 15:07

RESULTATS

Phase analysée	Préparation Nb	Préparation Traitement	Analyse Nb	Analyse Méthode	Analyse Analyste	Résultat
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-009 **Référence échantillon client ©** : M009-P009 - plaques de faux plafond **Localisation ©** : Cuisine **# Observation(s)** : Présence de fibres minérales non asbestiformes qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscopie sont négatifs. Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Peinture blanche, Matériau fibreux brun, Indissociables	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Matériau compact fibreux marron	#2	N/A	#2	# MOLP	qpruvost	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-010 **Référence échantillon client ©** : M010-P010 - Colles et joints de faïence **Localisation ©** : Cuisine **# Observation(s)** : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés. La totalité de Joint de carrelage a été utilisée.						
# Colle de carrelage, Joint de carrelage, Indissociables	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon Flashlab : 26BNFP003144-011 **Référence échantillon client ©** : M011-P011 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure **Localisation ©** : Extérieur **# Observation(s)** :						
# Joint souple gris	#1	# Calcination, attaque acide et broyage manuel	#1	# META	jdelattre	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Conclusant dans le cas d'un résultat. La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). © Information fournie par le client. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon la version en vigueur de l'arrêté du 1er octobre 2019.

FlashLab
FLASHLAB NORD 12, Rue Louis Neel - 59260 Lezennes
Tél. : 03 20 04 13 23 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

AFEL Made in France

Accréditation N° 1-6979 Site de Lezennes Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

DONNEES CLIENT

P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Jérémie LECLERCQ
138 rue Léon Gambetta
59830 CYSOING

Référence client : 4597JLE - MAIRIE DE CHERENG
Adresse du site : Salle Victor Provo - 42 Rue Jean Ochin 59152 CHERENG

DONNEES FLASHLAB

Référence Flashlab : 26BNFP003144
Date de réception : 07/10/2026
Edition du rapport : 08/10/2026 à 15:07

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
MOLP : Microscopie Optique à Lumière Polarisée - Guide HSG 248 Appendice 2 et méthode interne de traitement IB 11 34.
META : Microscopie Electronique à Transmission Analytique - Norme NF X 43-050 pour ses parties pertinentes et méthode interne de traitement IB 11 35 (Calcination, attaque acide et broyage manuel).
** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.
** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : DEFAUX Léane
Technicienne de Laboratoire



N/A = Non Applicable ou Non Conclusant dans le cas d'un résultat. La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. *Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). © Information fournie par le client. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon la version en vigueur de l'arrêté du 1er octobre 2019.

FlashLab
1, chemin de Saulxier - 91160 Longjumeau
Tél. : 01 76 91 22 72 - E-mail : serviceclient@flashlab.fr

AFEL Made in France

Accréditation
N° 1-5952
Site de Longjumeau
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE NATURELLEMENT PRÉSENT DANS LES MATÉRIAUX 26BLFP019473
PRODUITS MANUFACTURÉS ET MATÉRIAUX BRUTS

Référence Flashlab : 26BLFP019473
Référence échantillon Flashlab : 26BLFP019473-001

Date de réception : 07/10/2026
Edition du rapport : 12/10/2026 à 15:46

DONNEES CLIENTS

P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Jérémie LECLERCQ
138 rue Léon Gambetta
59830 CYSOING

Référence client : 4597JLE

Adresse du site : SALLE VICTOR PROVO 42 RUE JEAN OCHIN 59152 CHERENG

Référence échantillon : M012-P012
Nature de l'échantillon : ENROBE BITUMINEUX DES COUCHES DE VOIRIE (JUSTE PARTIE BITUME)
Localisation : EXTERIEUR

RESULTATS

Examen initial		Description couche / Composant	Préparation		Analyse			Résultat
Description initiale avant traitement	Superposition ou stratification de couche		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyste	
# Fragments d'enrobé bitumineux	# Absence	# Liant bitumineux	#1	# Chloroforme	#2	#META	emmohamed ali	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Fragments d'enrobé	# Absence	# Agrégat(s) Anguleux, Gris, Noir	#3	# Acide chlorhydrique	#6	#META	emmohamed ali	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Fragments d'enrobé bitumineux	# Absence	# Liant bitumineux	#2	# Thermique	#2	#MOLP	ilouarradi	N/A

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4, R-RAN-MOP-1-6 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4, R-RPP-MOP-1-7 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050 (parties utiles de la norme).
** MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables* inférieure à la limite de détection.
** META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

OBSERVATIONS

LIPINSKI Joanna
Technicienne de Laboratoire



N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat. La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. * Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm). Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon la version en vigueur de l'arrêté du 1er octobre 2019.

R-PRR-FOR-1-1 1/1

7.3 - Annexe - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

Saint Rémy les chevreuse, le 30/03/2026

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA à

Jérémie LECLERCQ

Sous le Numéro **17-912**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☑ **AMIANTE AVEC MENTION** — Prise d'effet : 11/03/2023 — Validité : 10/03/2030
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite

☑ **DPE AVEC MENTION** — Prise d'effet : 06/03/2023 — Validité : 05/03/2030
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

☑ **DPE SANS MENTION** — Prise d'effet : 06/03/2023 — Validité : 05/03/2030
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

☑ **AUDIT ENERGETIQUE** — Prise d'effet : 28/03/2025 — Validité : 05/03/2030
Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

☑ **AMIANTE SANS MENTION** — Prise d'effet : 11/03/2023 — Validité : 10/03/2030
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite

☑ **ELECTRICITE** — Prise d'effet : 26/04/2022 — Validité : 25/04/2029
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite

☑ **PLOMB SANS MENTION** — Prise d'effet : 22/03/2022 — Validité : 21/03/2029
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite

☑ **GAZ** — Prise d'effet : 22/03/2022 — Validité : 21/03/2029
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Signature :

Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

NOUS CONTACTER
AGENT GENERAL AXA
IRWIN BARANEK
SYNERGIE PARK, ENTRÉE 1
15 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
59260 LEZENNES
Tel : 03 20 52 59 00
agence.baranek@axa.fr
null
N°ORIAS 07028673
orias.fr

Assurance et Banque

- P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILI
138 RUE LEON GAMBETTA
59830 CYSOING

LE 02 octobre 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
10897135004

Votre référence client
3937337104

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile

La société AXA France IARD atteste que l'assuré :

- P.V.L DIAGNOSTICS IMMOBILI
138 RUE LEON GAMBETTA
59830 CYSOING

Est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés au tiers par le contrat n° **10897135004** souscrit auprès d'elle pour les activités ci-dessous :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS TELS QUE :
- Loi Carrez
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant/après travaux / démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Diagnostic gaz
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant/après travaux
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Evaluation en déperdition thermique par thermographie infrarouge
- Assainissement autonome et collectif
- Métrage habitable (Loi BOUTIN)
- Diagnostic Etat parasitaire par suite de la présence de Mérule
- Audit énergétique.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2026 au 01/11/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030€ - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - Juridica - S.A. au capital de 14 627 854,68€ - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160Marly-le-Roi - Entreprises régies par le Code des assurances.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) **Dont :**	**9 000 000 € par année d'assurance**	
• **Dommages corporels**	**9 000 000 €** par année d'assurance	**NEANT**
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**1 200 000 €** par année d'assurance	**380** €
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**150 000** € par année d'assurance	**10 %** **Mini : 400** € **Maxi : 2.500 €**
• **Dommages aux biens confiés**	**150 000 €** par sinistre	**10 %** **Mini : 400** € **Maxi : 2.500 €**
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	**2 000 000 €** par année d'assurance dont **1 000 000** € par sinistre	**380** €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**500 000** € par année d'assurance dont **300 000** € par sinistre	**10 %** **Mini : 400** € **Maxi : 2.500 €**
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**1.000.000** € par année d'assurance **100.000** € par année d'assurance	**400** € **400** €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	**20.000** € par litige	Seuil d'intervention : **380** €

Fait à Lezennes, le 02 octobre 2026

Pour l'assureur
IRWIN BARANEK

AXA BARANEK
Synergie Park
15, rue P.M. Curie - 59260 LEZENNES
03 20 52 59 00 / agence.baranek@axa.fr
N° ORIAS 07028673 - www.orias.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Jérémie Leclercq, Gérant de la S.A.R.L P.V.L Diagnostics Immobilier, Atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société S.A.R.L P.V.L Diagnostics Immobilier n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui demandé d'établir l'un des documents constituant le dossier de diagnostic technique.

La société S.A.R.L P.V.L Diagnostics Immobilier est titulaire d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement des sa responsabilité en raison de ses interventions

Enfin la société S.A.R.L P.V.L Diagnostics Immobilier dispose évidemment des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait à Cysoing, le 01 Janvier 2026

Leclercq Jérémie, Gérant

www.arliane.com

138 rue Léon Gambetta
SARL Arliane Cysoing
66529613325

Tel. 06 62 35 61 59
RCS Cysoing : 808109039

pevele@arliane.fr
N°TVA intracommunautaire : FR